

Rossi et Visconti. Pendant qu'il traversait ainsi les musées, l'empereur a été rejoint par le souverain Pontife, qui a tenu, par cette attention délicate, à lui rendre aussitôt la visite qu'il ne pourrait lui faire hors du Vatican.

Avant de rentrer au Quirinal, le cortège impérial s'est arrêté de nouveau au palais de la légation prussienne où S. Em. le cardinal Rampolla a été aussitôt rendre visite à l'empereur, au nom du Pape.

Aussitôt après le départ de l'empereur d'Allemagne, Sa Sainteté a dicté à l'un de ses secrétaires particuliers le compte rendu de la conversation qu'Eile venait d'avoir avec Guillaume II.

Pendant l'audience même, l'empereur a fait présent à Sa Sainteté d'une magnifique tabatière tout ornée de brillants et portant sur le couvercle le portrait en miniature de Sa Majesté.

D'autres présents ont été faits également par l'empereur. Il a remis lui-même au cardinal Rampolla une magnifique croix pectorale, ornée de pierres précieuses, et qui est le fac-similé de celle existant à la cathédrale de Hambourg. Il a fait remettre également à Mgr Mocenni, substitut de la secrétairerie d'Etat, par l'intermédiaire de M. de Shlœzer, une tabatière d'or enrichie de pierres précieuses, et par le même intermédiaire, les insignes de grand cordon de l'Aigle rouge, à S. Exc. Mgr Agliardi, secrétaire de la S. Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui n'avait pas encore été décoré de cet ordre.

La solennité de l'acte accompli par l'empereur au Vatican, les égards tout particuliers dont il a tenu à l'entourer, ne sauraient sans doute empêcher que l'on ne regrette sa venue à Rome et sa visite au Quirinal en ce moment; mais il en restera acquis du moins par la condamnation de l'Italie officielle, qu'un souverain protestant a su traiter le Pape avec un respect dont le régime de la loi des garanties avait fait perdre l'habitude. Il en restera acquis également que le fameux caractère de sanction des faits accomplis attribué au voyage impérial n'existe que dans l'imagination des sectaires italiens.

XXIVe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu.

COL., 1-10.

“ Mes frères, dit saint Paul dans l'épître de ce jour, nous ne cessons de prier pour vous, afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu.” Il faut entendre par ces paroles que nous devons vivre d'une telle manière, que nous soyons dignes de recevoir Dieu dans sa réelle présence au moment de la sainte communion, et par sa grâce dans tous les temps; dignes enfin de le recevoir et d'être reçus par lui dans son royaume éternel